

République Française
Département FINISTERE
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

L'an deux mille vingt-six le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle BOULZENNEC, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : BOULZENNEC Isabelle, maire, **Mmes** : BOULZENNEC Régine, GLÉHEN Stéphanie, POSTOLLEC Manon, QUITU Pauline, RIVOAL Marie-Françoise, TRANCHARD Rachelle et **MM** : KERAVAL Dominique, LE NOUY Michel, JONIAUX Nicolas, KERAVAL David, LE DU Laurent, LE HÉNAFF Jean-Yves et VÉZIER Jean-Jacques.

Date de la convocation
25/09/2026

Absents ayant donné procuration : LANDRÉ Michèle à RIVOAL Marie-Françoise

N° de la délibération
2026-65

Absent(s) : Néant

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : Madame RIVOAL Marie-Françoise

Budget Commune : Décision modification n°2

Rapporteur : Isabelle BOULZENNEC

Afin d'intégrer les recettes supplémentaires liées à l'attribution du fonds vert et à l'augmentation du remboursement des frais de personnel par le budget eau, il convient de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la décision modificative telle que décrite ci-dessous :

Investissement :

Chapitre	Compte	Intitulé	Recettes	Dépenses
13	1321	Etat et Etablissements nationaux	+ 100 000€	
21	2183	Matériel informatique		+ 1 500€
20	2088	Autres immo incorporelles		+ 2 000€
16	165	Dépôts et cautionnement		+ 360€
21	2188	Autres immobilisations incorporelles		+ 50 000€
23	231	Immobilisations en cours		+ 46 140€
Total			100 000€	100 000€

Fonctionnement :

Chapitre	Compte	Intitulé	Recettes	Dépenses
70	70841	Mise à disposition de personnel facturé à la collectivité de rattachement	+ 12 000€	
011	6068	Fournitures non stockées		+ 6 000€
65	65561	Contribution au fonds de compensation des charges territ.		+ 3 650€
65	65748	Sub de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		+ 800€
012	6413	Personnel non titulaire		+ 1 300€
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur		+ 250€
Total			12 000€	12 000€

A Motreff, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise RIVOAL

La Maire,
Isabelle BOULZENNEC